Les visées américaines sur l'Empire français

Paris, 23. — Entre la France et les Etats-Unis, la tension n'a pas cessé de croître depuis que M. Laval est arrivé au pouvoir. L'immixtion américaine dans les affaires françaises est devenue une coutume à Washington, où l'on traita le gouvernement du maréchal Pétain avec une insolence visiblement concertée.

Mais d'un autre côté, Washington fait annoncer que les envois de vivres vont reprendre vers l'Afrique du nord. Quel est la but de ce double jeu ?

M. Pierre Viteux l'a défini dans « Le Petit Parisien », où il écrit :

« Toutes ces manœuvres ne visent qu'à dissocier la France de son Empire africain. A le première, il — M. Roosevelt — tient un langage arrogant, fait pression sur elle par des menaces inacceptables pour sa dignité et s'agite d'autant plus fort qu'il perd l'illusion du pouvoir freiner son évolution vers la collaboration européenne.

« Avec la second, au contraire, le langage est tout différent. Aux Français du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et d'Afrique occidentale, il fait miroiter les aventages de la coopération avec les Etats-Unis. Ces invitées à la dissidence sont quotidiennement répétées dans les grandes villes africaines. Il a'y opère un travail insidieux, sous l'imoulsion de fonctionnaires innombrables couverts par l'immunité diplomatique.

Depuis qu'elle craint de perdre définitivement la Méditerranée, et avec elle son allié le blocus, l'Angleterre prêche ouvertement une offensiva militaire contre les colonies françaises. M. Roosevelt prendra-t-il la responsabilité d'y entraîner les Américains? En tout cas une furieuse campagne antifrancaise est déchaînée dans la presse nord-américine, qui réclamo de la Maison Blanche qu'elle établisse des relations plus étroites avec l'ex-général de Gaulle.

Le rannuveau de popularité dont celui-ci jouit aux Etats-Unis peut sembler curieux si l'on se souvient qu'il y a deux mois à peine, cette même presse américaine disait ols que pendre de M. de Gaulle et de ses généraux. Les journaux yankees l'accusaient de rêver de dictature et soutenaient gravement que cele était intolérable de la part d'un des chefs de la croisade des démocrelies.

Quela étaient les motifs véritables do cetto étrange campagne ? Tout simplement la volonté bien affermie de Washington d'arracher à l'influence britannique les possessions françaises revies par les gaullistes. M. Roosevelt ne veut manquer aucuna occasion de se mettre en oremière position pour recueillir les dépouilles de le défaillante Grande-Bretagna. Il sait bien que la « France libre » at son chef ne sont que des instrumenta de l'Angleterre. Si celle-ci devait un jour demander grâcc. Il convenait donc de veiller à ce que M. de Gaulle et les territoires français qu'il gouverne pour le compte de Londres pussent revenir aux Etats-Unis. Bref, il fallait que M. de Gaulle cessât d'être un mercenaire anglais et qu'il devint un soldat de le alibre Amérique ».

M. de Gaullo n'est ciius un apprenti-dicteteur. Il devient un grand ami de la démocratie américaine, au même titre que Mme Teboula et M. Pierre Got. Et incidemment, M. Roosevelt pourra, eu jour dit, poser la candideture yankee aux colonies françaises qui figureront au testament de son excellent emi M. Churchill. Ger M. Roosevelt elme beaucoup les colonies françaises.

M. PIERRE LAVAL PRÉSIDENT DE L'UNION DES MAIRES DE LA SEINE

Paris, 23. — L'Union des Maires ds la Seine s'est réunie cet après-midi, à 15 h. 30, à l'Hôtel de Ville, pour compléter son bureau et désigner le successeur de M. Pierre Champion à la présidence.

Dans un sentiment de déférente confiance et de fidélité au Maréchal Pétain, chef de l'Etat, et à son gouvernement, M. Pierre Laval, chef du gouvernement, maire d'Aubervilliers, a été élu à l'unanimité président effectif de l'Union des Maires de la Seine, dont il était président d'honneur.

Par ce geste, les municipalités de la Seine ont entendu souligner leur volonté d'action en faveur de l'oeuvre nationale poursuivie par le gouvernement.

TROIS CONDAMNATIONS A MORT POUR HAUTE TRAHISON A CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 23. — Le tribunal militaire de la 13e division a jugé hier à huis clos une importante affaire de trahison. Trois des inculpés ont été condamnés à mort et le quatrième à 20 ans de travaux forcés.

LA RÉVOLTE S'ÉTEND EN IRAN

Frontière iranienne, 23. — On mande de Téhéran que des unites de l'armée iranienne auxquelles se joindraient des troupes d'occupation ont été envoyées dans les provinces de Khorassan et de Kirmanchah pour mettre fin à la révolte des tribus du nord de l'Iran et pour rétablir les communicetione téléphoniques qui avaient été coupées entre la capitale et ces provinces

Mangez entre les repas ces Vitaminés fortifiants au goût de caramel

Renforcez vos rations alimentaires en mangeant entre vos repas les "concentrés d'énergie" qui développent les muscles, font gagner du poids, raffermissent les os et seUvent la croissance. Ces pastilles, vendues sous le nom de Chlorofoline, ont un goût agréable de caramel et contiennent chacune autant de vitamines B, C et D que 240 gr. de pain complet, 50 gr. de beurr et 480 gr. de beurre frais. Elles agissent sur tout l'organisme par la voie sanguine, car elles sont à base de *chlorophylle* anti-anémique, véritable sang végétal qui dans les légumes verts capte les calories du soleil. Chez les enfants, la Chlorofoline endurcit l'organisme contre les dangers d'infection, affaiblissement de le denUition et de le vue ou amoiissement des os (jambes arquées). Dès la première semaine, la vigueur renait. Bientôt vous êtes en pleine forme. Chlorofoline Vitaminée, dans les pharmacies seulement.

11.262

UNE BARQUE DE PÊCHE BOMBARDÉE ET MITRAILLÉE PRÈS DU HAVRE, PAR UN AVION ANGLAIS

Le Havre, 23. — La barque de pêche a N.-D. du Clergé a a été attaquée à la bombe et à la mitrailleuse par un avion angla a Deus pêcheurs ont été grièvement blessés par des éclats de bombes.

LES JOURNALISTES TURCS VISITENT LES USINES HERMANN GOERING

Kassel, 23. — La délégation de la presse turque qui séjourne actuellement en Allemagne, a visité aujourd'hui les usines Hermann Goering à Salzgitter. Les hôtes turcs ont manifesté leur admiration devant la rapidité avec laquelle ces importantes usines ont vu le jour et devant l'initiative et la puissance de l'Allemagne qui accomplit de grandes choses dans le domaine economique au plus fort de la guerre.

Après avoir visité ces usines, les journalistes turcs ont poursuivi leur voyage vers Kassel où ils ont été reçus par le conseiller d'Etat Heinrich, Gauleiter de Kurhessen.

SPORTS

ATHLÉTISME

LA COUPE DES FLANDRES A ROUBAIX

Dimanche 26 juillet aura lieu à Roubaix au Parc Municipal des Sports, rue de Lannoy, l'éliminatoire du District terrian de cette épreuve officielle réservée aux athlètes non classés en 1re catégorie. L'organisation a été confiée à l'Union Sportive Roubaisienne.

Onze clubs tenteront de se qualifier pour la finale départementale qui sa disputera le 9 août à Valenciennes.

Plusieurs épreuves sont très ouvertes.

En courses, les juniors Debeene, Dassonville, Slenklsto, Vandeveldo, Charleys, etc., sont bieu espables de triompher des autres concurrents senions.

En cadets, la forme actuelle des Bleuté, Debruyus, Gnesquière, Moal nous promet des belles luttes. Mele attention aux outsiders des nouveaux elubs venue cette saison à l'athlétisme : l'US. Roubeix, Halluin, Haubourdin, Wervicq et Wasquehal dont certains élémeuts pourraient venir jouer les trouble-fête.

Dessords à 13 h. 45 ; appel à 14 h. 15. Premier départ à 14 h. 30 précises.

ATHLÈTES CLASSÉS EN PREMIÈRE CATÉGORIE

Seniors : Balesdent, Caron, Dupont Piette (A.A.C.) ; Legrain (A.O.T.) ; Tiberghien, Wartelle (E.R.T.) ; Bonduau, Dupont, Gonez, Goudaert, Levallée, Uirlci (C.I.C.L.) ; Bonnel (R. C.A.) ; Bonifacc, Carlon, Guyot (R.G.A.) ; Charrier (R.C.R.) ; Spreicher (S.A.) ; Lecst, Lecerf (U.S.M.) ; Bodin, Delcroix Hensenne, Pardcen (U.S.T.) ; Prouvost (U.S.V.A.) ; Decruynaere, Real (individuels).

Juniors : Auffrey, Bonard J.M. Vandenabeele (A.A.C.) ; Degroote, Jovenaux (A.S.C.M.) ; Dejonghe (Escaut Sports) ; Van Peene (O.D.) ; Denayer, Denis, Durlez, Durot, Melbrenque, Pollet (O.I.C.L.) ; Hugot, Oradel, Plouvier, Savery (R.C.A.) ; Vanesprenghe (U.S.) ; Duboscq (U.S. Meubeuge) ; Descampe (U.S.R.) ; Corne (U.S.T.) ; Péron (S. Béthunois) ; Pochet (S.C. Caudry) ; Dufourmentel (S.C. Albert) ; Bazin (individuel)

POIDS ET HALTÈRES

UNE RÉUNION DIMANCHE A LILLE

En vua du championnat du Nord, la Comité des Flandres organise des éliminatoires qui auront lieu à Lille, au aléga du Club Haltérophile Lillois, 28, rue de Wasemmes, le dimanche 26 juillet courant, à (15) quinze heures.

Au programma, toute una pléiade da champions : Dumoulin, 37 fois international et 8 fois champion de France ; Populier, international ; Herbaux, champion da France ; Dejonghe, Penst et Debarre, champions du Nord ; Berten, classé 1er au Critérium National ; Crétin, recordman da France, et les révélations lilloises et roubaisiannes : Blicq, Meenll, Ceesmecker, Podthieu, Alisenne, Caetelein, etc...

LISEZ

les sports du nord

le grand hebdomadaire régional

En vente le Samedi

LE NUMÉRO : UN FRANC

★★ BC1

Envoyez votre réponse au CONCOURS DES BONS D'ÉPARGNE *avant le 31 août*

FEUILLES DE RÉPONSE DANS LES BUREAUX DE POSTE, LES PERCEPTIONS ET LES BANQUES, CHEZ LES NOTAIRES ET LES INSTITUTEURS. CLÔTURE DU CONCOURS LE 31 AOÛT 1942

11.237

BOURSE DE PARIS

du 23 Juillet 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Fonds d'Etat Français. — 3 % 94.38, 94.48 ; 3 % am., 96.50, 98.10 ; 4 % 1917, 102.65, 102.60 ; 4 % 1918, 101, 100.90 ; 5 % 1920, 140.60, 140.40; 4 1/2 % 1932 A, 99.95, 100 ; 4 1/2 % 1932 B, 100.85, 100.90 ; 3 % 1942, 97.75, 97.80 ; 3 1/2 % 1942, 97.20, 97.25 ; Caia Aut. 5 % 1938, 121.35, 121.35 ; Obl Trés. 4 1/2 % 1933, 1.329, 1.335 ; 4 % 1034, 1.192, 1.195 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 G/500, 515, 515 ; Obl. Trés 4 1/2 % 36 B, 138, 138 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1933, 1.110, 1.107; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.082.50 1.083 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.091 1.092 ; Cotas. Aut. Tab., 1.012, 1.012

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 610 313 ; 1920, 831, 837 ; 1934, 1.074 1.055 ; 1935, 1.040, 1.040.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 347, 345 ; Fonc. 1885, 399, 396.50 ; Com. 1891, 358, 356 ; Com. 1892, 425, 433 ; Ponc. 1895, 424, 424; Com. 1899, 402, 406 ; Fonc. 1903 414, 411.50 ; Com. 1906, 405, 403 ; Fonc. 1909, 202.50, 203 ; Com. 1912, 198, inc. ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 421, 420 ; Fonc. 1913 4 %, inc., 520 o. ; Com. 1920 4 %, 1.005, 992 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 979, 956 ; Com. 1931, 1.005, 1.005 ; Com. 1931-32, 990, 990 ; Com 1932 1.000 997 ; Emp. 1933. 1.022, 1.022.

Actions Françaises. — Banque de Fce 21.500, 21.450 ; Compt. Esc., 1.780, 1.778 ; Crédit Fonc., 8.660, 5.700 ; Crédit Lyon., 4.600, 4.895 ; Crédit du Nord, 839, 633 ; Sté Gle (non lib.), 1.772, 1.772 ; Sté Gle (lib.), 2.250, 2.240 ; Suez (act.), 24.200, 24.500 ; Nord, 1.970, 1.985 ; Tram Lille-Roubaix-Tg. 353, 388 d ; El. et Gaz du Nord, 860, 888 ; Electr. du Nord, 1.050, 1.052 ; Energie Ind., 3.390, 3.395 ; Nord Lum., 1.960, 2.000 ; Thom Houston, 699, 694 ; Cie Gle Ind. Tect., 2.455, inc. ; Le Blan, 1.250, 1.285 ; Férenchiee, 1.800, 1.820 ; St Frérs, 1.439, 1.439 ; Gaz N.-E., 290 o. inp ; Actéries da Longwy, 350, 370 ; Aciéries de Micheville, 1.859, 1.877 ; Actèries du Nord, 575, 660 ; Aciéries da Sambre et Meuse, 1.595, 1.520 ; Arbel, 1.870, 1.870 ; Chant. de France, inc., 1.650; Constr. Nord-France, 906, 923 ; Fives-Lille, 1.689, 1.650 ; Forges N.-E., 1.205, 1.210 ; Jeumont (act.), 660, 664 ; Jeumont (part), 1.838, inc. ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 7.200, 7.200 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, 7.300, 7.150; Denain-Anzin, 2.920, 2.901 ; Louvroil Montbard, 1.005, 1.028; Méteux, 4.218, 4.230 ; Paugeot, 1.328, 1.340 ; Benelle Maubeuge, 1.660, 1.850 ; Béthune, 2.485, 2.500 ; Aniche, 5.645, 5.720 ; Anzin, 1.905, 1.938 ; Bisnzy, 4.600, 4.520 ; Garvin, 2.280, 2.240 ; Courrières, 922, 942 ; Dourges, 2.881, 2.900; Escarpelle, 21.250, 21.350; Lens, 1.140, 1.850 ; Ligny-lez-Aire, 400, inc. ; Marles, 1.915, 1.910 ; Ostricourt, 3.935, 3.947 ; Vicoigne, 1.830, 1.845 ; Mokta El Hadid, 17.500, 17.050 ; Nickel, 2.240, 2.285 ; Ouenza, 7.000, 7.200 ; Lille Bonn. (prior.), 1.100, 1.098 ; Lille Bonn. (ord.), 850, 655 ; Air Liquide, 2.945, 2.901 ; Glaces Nord-France, 7.140, 7.140 ; Kuhlmann, 2.100, 2.090 ; Pollet et Chausson, 3.136, 3.051 ; Caout. Indochine, 1.890, 1.875 ; Cultures Trop., 440, 460 ; Terres Rouges, 1.210, 1.100.

Villes de Paris. — Ville de Paris 1871, 410, 413 ; 1875, 492, 500 ; 1878, 500, 499 ; 1892, 305, 310 ; 1894-96, 297, 297 ; 1898, 378, 378 ; 1899, 352, 342 ; 1904, 368, 369 ; 1910 2 3/4 %, 328, 327 ; 1910 3 %, 294, 298 ; 1912, 289, 289 ; 1928, inc., 972 ; 1929, 995, 995 ; 1930, 990, 996 ; 1930 lots, 981, 981 ; 1931, 953, 951 ; 4 % fortit., 981, 958 ; 1932, 993, 998 ; 1934 5 1/2 %, 962, 982 ; 1935, 986, 982 ; 1937, 963, 978 ; 1938, 982, 985.

Valeurs françaises (obligations). — Deo. Nord 4 % 1931 oct., 2.021, 2.020; 4 % 1931, 937, 937 ; 5 % 1935, 1.013, 1.025 ; 5 1/2 % 1936, 1.007, 1.021 ; 5 % 1938, 997, 990.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Samedi 25 juillet 1942. — Soleil : Lever à 5 h. 13 ; Coucher à 22 h. 37.

Aujourd'hui : Saint-Christophe. — Demain : Sainte-Anne.

BOURSE DE LILLE

du 23 Juillet 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 3.425 d., 3.400 ; Albi (part), 4.800, 4.875 ; Aniche, 5.700, 5.860 ; Anzin, 1.900 d., 1.920 d. ; Béthune, 24.500 d., 24.600 d. ; Béthunc (dixième), 2.510, 2.510 d. ; Bleuzy, 4.818, 4.820 ; Bruey (coupure de 10), 825 o., 605 ; Bruey (coupure de 25), 895 o., 600 ; Corvin, 2.355, 2.330 ; Clarence, 450 o., 450 o. ; Commentry (jcel, 4.300, 4.365 ; Commentry (jcp), 4.650, 4.875 ; Courrières, 910, 920 ; Crespin, 270 d., 275 d. ; Dourges, 2.905, 2.860 ; Escarpelle, 21.000 o., 20.875; Lens A., 1.160, 1.175 ; Lens B., 395, 395 ; Liévin, 809, 798 ; Liévin (coupure de 50), 94.100 d., 24.100 d. ; Marles (ex-droit), 1.910, 1.925 ; Ostricourt, 3.860 d., 3.950 d. ; Thivencelles, 650, 645 ; Vicoigne, 1.820 d., 1.850.

Banques. — G. D. N., 687, 687 ; Union Mines, 850, 845.

Eaux. — Transports. — E.L.R.T., 350 d., 650 d. ; Lyon. des Eaux (cap.), 2.900, inc. ; Lyon. des Eaux (jcs), 2.550, inc.

Elsortrattd. — Artésienne, d90, 890; Béthunoise, 758, 725 ; Boulonnaise, 950 d., 950 d. ; Contin. du Gaz, 2.740 d., 2.740 d. ; Elect. Gez Nord, 687, 690 ; Electr. Nord, 1.064, 1.060 o. ; Electr. N.-O., 1.020 d., 1.030 ; Energ. Nord-France, 758 d., 760 ; Gaz d'Hersin, 850, inc. ; Le Roubaisienne, 5.000 d., 2.975 ; Sect. Billy, 860 o., 845 o. ; Union Houillière, 600, 490 o.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (prior.), inc., 920 o. ; Aciéries de Longwy, 850, 860 ; Actéries de Micheville, 1.830, 1.850 ; Aciéries du Nord, 664, 870 ; Actéries de Sambra et Meuse (en liquid.), 1.820, 1.820 ; Arbel, 1.850 o., 1.850 ; Chant France, 1.600 o., 1.600 o. ; Atel Nord-France, 890, 890 ; Atel. Nord-Franco (part), 825, 825 ; Blanche, 1.200 o., 1.175 o. ; Cell, 875 o., 875 o. ; Delattre, 860 o., 860 o.; Denain-Anzin, 2.950, 2.950 ; Electro-Métal., 415, 405 ; Fives-Lille, 1.635, 1.835 ; Marine, 1.170 o., 1.150 o. ; Nord-Est, 1.190 d., 1.210 d. ; Franco-Belge, 7.050, 7.150 ; Jeumont, 881, 650 ; Louvroil, 965, 960 d. ; Bl-Sauveur, 1.035 o., 1.005 ; Sauines, 2.160, 2.200 ; Senelle, 1.680, 1.675 ; Tubes de Valenciennes, 1.035, 1.040

Entreprises et Matériaux de constructions. — Carr. Dumont Vireux, 27 d., 27 d. ; Chaux et Ciim Lafarge, 11.500, 11.300 ; Chaux et Cim. Lafarge (section B, 3000), 4.000, 4.000 ; Ciments du Boul., 1.440, 1.430 ; Cim. Portland, 20.000, 19.300 ; Cim Portland (part), 28.500, inc. ; Cim et Chaux Hydraul., 1.500 o., 1.600 o. ; Cim. Franc. et Portl. Boul., d110, 8.000 ; Cim Franc. et Portl. Boul. (jcs), 5.400, 5.400 ; Decrolse, inc., 5.950 ; Le Loisne, 960 d., 975 ; Pollet et Chausson, 3.050, 3.030 ; Pollet et Chausson (part), 24.300, 24.500.

Produits chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 2.930, 2.950 ; Air Liquide (part), 12.200, 12.200 ; Engrais d'Auby 490, 490 d. ; Glaces Nord-France, 7.150, 7.150 ; Huiles, Goudrons et Dérivés, 3.650 d., 3.700 ; Kuhlmann, 2.055 d., 2.100 ; Oxhydrique France, 300 o., 300 o. ; Péchiney, 4.600, 4.650 ; Rhône-Poulenc, 3.300 o., 3.300 o. ; St-Gobain, Cheuny et Ciney, 3.500, 3.515

T. S. F.

SAMEDI 25 JUILLET

Radio-Journal à 7 h., 8 h., 9 h., 13 h., 14 h., 15 h., 20 h., 22 h., 24 h. — **Concerts** à 7 h. 30, d h. 15, 12 h., 12 h. 45, 13 h., 15, 14 h. 30, 15 h. 15 (Jean Lumière), 15 h. 30, 18 h. 15 (Paluche s. comédie) ; 18 h. 30, 20 h. 15, 20 h. 45, 21 h. 30, 22 h. 15, 23 h. 30, 0 h. 15.

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me CHATTELEVH, Avoué, Lille, - A. J., Déc. du 22-5-1939. - DIVORCE. - Jugt sanitrad. du 17 avrit 1942, anrsg., pron. le divorce entre Mme Néliane DELAYEN, apouse BAERT, rue de la Conférence, 72, a Raubaix, Et : M. Henri BAERT, rue de Condé, 116, ceur Laridant, t. à Roubaix, aus torts réciproques. Pr extr. (s.) CHATTELEVH

Etude de Me Pierre LECAT, Docteur en Droit, Avoué à Cambrai

Département du Nord - Arrond. de Cambrai

COMMUNE DE VILLERS-GUISLAIN

VENTE PAR SUITE DE LICITATION

D'UNE MAISON sise à Villers-Guislain, rue Ledoux ou de Gonnelieu. L'adjudication aura lieu le Mardi 1er Septembre 1942, à 15 heures, en le Mairie de Villers-Guislain, par le ministère de Me MABRIEZ, Notaire à Gouzeaucourt, commis à cet effet, en présence de Me DEBAECKER, Notaire à Flesquières.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Cambrai, le 19 juin 1942, enregistré. Et sur requête, poursuites et diligences de : Mademoiselle Jeanne PELLIEUX, célibataire majeure, tisseuse, demeurant à Villers-Guislain, s Agissant tant en son nom personnel que s comme tutrice légale des mineurs Ernest-Victor-s François PETIT, né à Dijon, le 11 juillet 1923, et s Simone-Ernestine PETIT, née à Dijon, le 28 dé-s cembre 1924, du mariage de Madame Catherine-s Guislaine PELLIEUX et de M. Ernest PETIT, en s leur vivant, demeurant à Dijon, décédés, le mari s le 22 septembre 1932, la femme le 20 octobre 1933; s fonctions auxquelles elle a été nommée par dé-s libération du conseil de famille desdits mineurs, s tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de s Paix du canton Est de Dijon en date du huit s mai 1942. s Ayant pour Avoué constitué Me DUFOUR, suppléant Me Pierre LECAT.

En présence, ou lui dûment appelé de : Monsieur Maurice CREBILLE, nuvrier à la manufacture des tabacs, demeurant à Dijon, rue Magenta, no 42 s En sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs s Ernest-Victor-François PETIT, et Simone-Ernes-s tine PETIT, susnommés, fonctions auxquelles il s a été nommé par la délibération du conseil de s famille desdits mineurs, du huit mai 1942, sus-s rappelée. s

Il sera procédé, aux jour, heure et lieu sus-indiqués, à la **vente aux enchères publiques**, à l'extinction des feux et au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

Commune de Villers-Guislain :

UNE MAISON et ses dépendances, sise à Villers-Guislain, rue Ledoux ou de Gonnelieu, avec un terrain en sol, cour et jardin d'une contenance de douze ares 04 centiares, d'après cadastre, section A, n°s 499 et 500, figurant à l'ancien cadastre sous les n°s 744 bis, 747 à 749 de la même section.

Mise à prix : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **dix mille francs, ci : 10.000.**

AVIS IMPORTANT. — Et En exécution de la loi du 18 novembre 1940, **seules les personnes de nationalité française** sont autorisées à porter des enchères ; elles devront, au préalable, **se munir de l'autorisation préfectorale** prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'eu moins vingt jours avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. Me MABRIEZ et Me DEBAECKER se tiennent à le disposition des amateurs pour remplir dès à présent les formalités nécessaires en vue d'obtenir cette autorisation.

b) **Le présente publicité vaut somma insertion légale prévue par le Code et tient lieu de calle prescrite par le décret du 29 novembra 1936, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunel Civil de Oambrai. En conséquences, dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à le levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunel Civil de Cambrai.**

S'adresser pour tous renseignements :

A Gouzeaucourt : A Me MABRIEZ, Notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à Flesquières : à Me DEBAECKER, Notaire, présent à la vente ; à Cambrai : à Me LECAT, Avoué poursuivant la venle.

Fett et rédigé par l'Avoué soussigné, à Cambrai la vingt juillet 1942. Signé : DUFOUR, suppléant

Enregistré à Cambrai, le vingt-deux juillet 1942. Reçu vingt francs. Le Racaveur, signé : CARON

16337

Etudes de Me Etienne BLOHOE, Hateire à Hazebrouck, 35, rue de la Clef, et de Me Jacques OUQUESHOV, Docteur en Droit, Avoué à Hazebrouck, 20, rue de Thérousnne.

LICITATION BONTE

Décret-loi du 26 Havambre 1936

Madame Minna-Clementine-Elisa dite s Elisabeth's CHAVER, veuve en premières noces non remariee de M. Maurice-Pierre-Eugène BONTE, sans profession, domicilitée à Hazebrouck, rue Nationale, n° 38, résidant actuellement à Châteauoourg (L.et-V.), rue du Paris

s Agissant en sa qualité de tutrice légale de ses s cinq enfants ci-apies nommés, tous nés à Hazebrouck, savoir : 1° Maurice BONTE, né le 4 dé-s cembre 1928 ; 2° Odile BONTE, née le 25 mai 1930; s 3° Elisabeth BONTE, née le 25 mai 1931 ; 4° Ge-s neviève BONTE, née le 31 mars 1933 ; 5° Marie s BONTE, née le 12 septembre 1937, issus de son s mariage avec M. Maurice-Pierre-Eugène BONTE, s en son vivant industriel, demeurant à Haze-s brouck, v décédé le 29 février 1936. s

Ayant Me Jacques DUQUESNOY, Docteur en Droit, pour Avoué constitué.

Poursuit la vente sur licitation d'un immeuble dépennant de la succession dudit M. Maurice BONTE et dont la désignation suit :

Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque - **Canton d'Hazebrouck**

TERRITOIRE DE BLARINGHEM

Toute une propriété située à proximité de la gare de Wardrecques et du village de Renescure, se composant de :

1° **Une maison de campagne** comprenant : Au rez-de-chaussee : salle à manger, salon, bureau, vaste couloir, véranda, cuisine, arrière-cuisine et cabinet. A l'étage : cinq chambres, cabinet de toilette, salle de bains, water-closet. Sous mansarde : trois chambres et grenier. Dans la cave dallée : cuisine, buanderie, chauffage central, caveaux. Citerne deux puits, dont un dans la maison et l'autre dans la conciergerie

2° **UNE MAISON de conciergerie** avec dépendances, écuries et serage. Le tout criaé aur deux hectares, douze ares, soixante-seize centiares d'après arpentage, et deux hectares vingt eres dix centiares selon cadastre de terrain en sol de bâtimenta, cour massifs, bosquets, parc, prairie, jardin potager planté d'erbres fruitiers et autres, eios de haies et labour, au lieudit « Mont d'Hiver », tenant du levant et du midi à la Société Anonyme des Tramways de Wardrecques, du couchant au chemin de grande communication no 19 du Pont Asquin à la route Nationale de Saint-Omer à Hazebrouck, du Nord à M. Marcelin Ledoux-Bernard, figurant à l'encien cadastre, section A, numéros 29 partie, 30, 31, 32, 33 partie, 34 et 35, et au nouveau cadastre section A, numéros 82 à 68 inclus, lieudit « La Tullerie », pour 2 hectares 19 ares 71 centiares. Compris chaudière, conduites et bouches à air du chauffage central, sur la mise à prix fixée par le tribunal à cent mille francs, ci : **100.000 fr.**

L'adjudication aura lieu par devant Me Etienne BLONDE, Notaire à Hazebrouck, à una date qui sera ultérieurement fixée.

Le présente insertion est prescrite par ordonnance da M. le Président du Tribunal Civil de première instance d'Nazebrouck, candue le 18 juiliat 1942, par application du décret du 29 novembra 1936 (articles 4 at suivants).

Dens le mois qui suivra le présente insertion, tout intéressé appartenent à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er septembra 1939 relatii aus actiana an justica at délais de procédura intéressant les mobilisés at à l'égard duquel ti ne sera pas déjà survenu una ordonnance levant la suspension des délais, peurre former opposition motivée à la levée de catte suspension, par simple lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal Civil d'Nazebrouck.

16334 Pour insertion : J. DUQUESHOV.

Etude de Me Euthyme CAMBEZ, Avoué près la Cour d'Appel de OOUAI, y demeurant, 4, rue Saint-Vaast. - DIVORCE - Assistanes Judiciaire. Décision du 6 mars 1939 : D'un arrêt contradictoirement rendu par la Premiere Chembre Civile de la Caur d'Appel de OOUAI, le 1er décembra mil neuf cent quarante et un, enregistré. Entre : Madama Berthe-Emilienne-Louise-Marie OURIEZ, épouse de Monsieur Théadara LAMARCHE, saututiere, demeurant à Saint-Ellanna, eu Mont, rue du Docteur Brousse. Et : Monsieur Théodore LAMARCHE, meneuvra, demeurant à Saint-Etienne au Mont, rue du Docteur Brousse, il appert que le diverce a été prononcé antre les époux LAMARCHE-DURIEZ, aux torts respectifs de chacun des époux. OOUAI, la 15 juillet 1942. - Pour extrait certifié conforma (signé) : E. CAMBEZ.

18.349

"JE T'AIME"

murmura-t-il

Vena aussi entendrez ces mots si vous employez cette surprenante recette de beauté qui métamorphose une peau rêche, terne et fanée et le pare d'un charmant velouté pur, revisant. Les ingrédients précieux contenus dans la Super-Crème Tokalon dissolvent les points noirs, resserrent les pores dilatés et donnent à la peau le velouté d'un pétale de rose et un teint merveilleux qu'il adorera. La Super-Crème Tokalon est en vente partout.

10.235

Etude de Me ROFFIAEN, notaire à Avesnes-sur-Helpe. - Le mardi 8 septembre, à 14 heures, en l'étude : VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

COMMUNE D'AVESNELLES

ROUTE D'ETRŒUNCT

MAISON D'HABITATION avec 20 ares de terrain, hangar en bois couvert en tôle à démonter. - Autorisation préfectorale indispensable. — Se renseigner d'urgence au notaire.

18.281

Etude de Me Jacques OUQUEEHOV, Docteur en Droit, Avoué à Nezebrouck, 20, rue de Thérouenne (Successeur de Me Louis DUMONT).

EAISIE OUSTAVE ENGELAERE

Décret-Loi du 26 Hevembra 1939

La Société Anonyma du Crédit Immobilier de l'arrondissemant d'Nazebrauck, dont le siége social est à **Nezebrouck,** rue da l'Orphelinat, n° 25 ; Poursuites et diligences du Président de son Canseil d'Administration.

Ayant Me Jacques DUQUESNOY, Docteur en Droit, pour Avoué :

Poursuit la vente sur saisie immobilière devant la Tribunal Civil d'Nazebrauck, de l'immeuble suivant :

VILLE D'HAZEBROUCK

Un terrain d'une superficie da 256 mètras carrés 50 decimètres carrés, ayant une largeur de front à rue de 5 mètres contre la nouvelle rue Copman, de forme rectangulaire, s'étendant du Nord au Sud à pris dans une pièce de terre de plus grande contenance sise lieudit « Marckt Meule », figurant au plan cadastral sous le n° 3.308 de la section E, tenant du levant à M. Charles Timbert, du midi à M. Leuwerière, du couchant à M. Vandamme et du Nord à la nouvelle rue dénommée chemin rural dit : « Copman » et les constructions y érigées. **Sur le misa à oriz de : six mille francs,.. ci 6.000 fr.**

Ledit immeuble appartenant à M. Gustave-Victor ENGELAERE, ouvrier maçon, demeurant à Hazebrouck, rue Copman, dito rue du Labourcur, époux de Madame Marie-Louise ENGELAERE.

La présente insertion est prescrite par ardonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance d'Nezebrouck, rendue le 16 juillat 1942, par applicatien du décret du 29 novembra 1936 (articles 4 at suivants).

Dans le mois qui suivra le présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une das catégories visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, relatit aux actions an justica at délais de procédura intéressant les mobilisés at à l'égard duquel ti ne sera pas déjà survenu une ordonnance levant la suspension des délais, paurre former opposition motivée à la levée da cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal Civil d'Nazebrauck.

Pour insertion : J. DUQUESHOV.

JEUNES GENS

Devenez Officiers de la Marina Marchande (Ponts Machines)

En suivant les cours sur place ou par correspondance.

ÉCOLE DE NAVIGATION

152, Avenue Wagram, PARIS-17e

10.237

VENTES

BUREAU DES DOMAINES DE LILLE

7, Rue du Court Gabaut - LILLE

Le 12 août 1942, à 15 heures, au **bureau des Domaines de Lille,** il sera procédé à la **vente aux enchères publiques** en concurrence avec des soumissions cachetées de : **15 lots de chacun 25 bouteilles da vin** portant la marque « **Champagne Delbecq brut** », confisqués par le Tribunal Civil de Lille, en exécution de le loi du 21 octobre 1940.

Prix payable comptant : 12 % en sus pour tous frais.

Pour tous renseignements et consultation du cahier des charges, s'adresser au bureau des Domaines sus-indiqué ou à le Direction des Domaines 215 bis, boulevard de la Liberté, à Lille (Téléphone 472.85).

22.541

Etude de Me Marcel EUTILS, Commissaire-Priseur da Roubaix (Tél. : 310.69)

VILLE DE ROUBAIX - 13, Rue Calvani

VENTE aus anchères publiques. Requête de M LOUCHART, administrateur gérisoire de la succession de Mademoiselle VANDENBERCHE.

MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Buffet vitré et autrea - Tables - Chaises - Commode - Lit et literie - Table de nuit - Lavebo - Cardc-robe - Vaisselle - Verrerie - Batterie de cuisine - Linge et vêtements à usage da femme - Linge de maison - Petits bijoux et quantité d'autres objets.

Le Lundi 27 Juiliat 1942, à 14 heures. Au comptant. Frais an sus.

16329

VENTES ACHATS LOCATIONS

REGION PARISIENNE Liste 500 pavillons et propriétés à vendre envoyée gratuitement **Le Maison de la Propriété** r. r. du Louvre, Paris-1er

Etude de Me Pierre ONAUMETTE, notaire à Redingham (Nord).

A VENDRE

Propriété située à Lille, rue du Transvaal, 37-39 et 41. S'adresser an l'étu. de du notaire.

18.331

Etude de Me Marcel HEUSELE, notaire à LE QUESNOY (Nord).

LOCQUIGNOL

18 ares 03 ca ds jardin. — **MAISON** de 3 pièces, dépandances et 4 a 50 ca ds jardin.

A VENDRE

en l'étude, le **Lundi 24 août 1942, à 15 heures. - Autorisation préfectorale indispensable.**